

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Protocole de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne et la Région bruxelloise visant à mettre à l'emploi le plus grand nombre de détenus dès leur sortie de prison**

En Belgique, un détenu sur quatre récidive dans les deux ans qui suivent leur sortie. La prison ne peut être une parenthèse où rien ne se passe pour le détenu. Il faut qu'il puisse préparer sa réinsertion dès son entrée en prison. C'est la meilleure façon d'éviter la récidive et d'ainsi mieux protéger la société.

L'aide sociale aux détenus qui s'exerce dans les prisons est à cet égard primordiale. Elle contribue notamment à promouvoir le droit à l'éducation, à la formation et à l'enseignement. Offrir aux détenus l'opportunité de se former pendant leur détention, de préparer leur projet professionnel et donc leur sortie de prison est un des meilleurs moyens d'éviter la récidive.

C'est pourquoi, le Ministre de l'Emploi et de la Formation à la Région wallonne, **Pierre-Yves Jeholet**, le Ministre de l'Emploi et de la Formation à la Région bruxelloise, **Didier Gosuin** et le Ministre des Maisons de Justice à la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Rachid Madrane**, ont signé aujourd'hui un protocole de collaboration visant à renforcer la formation et la mise à l'emploi des détenus et ex-détenus.

Ce protocole engage les Ministres compétents à mettre en place un Plan d'action global pour la mise à l'emploi, la formation et la validation des compétences des détenus et anciens détenus sur le territoire de la Région wallonne et de la Région bruxelloise via leurs administrations respectives (le Forem, Bruxelles formation, Actiris, le Consortium de validation des compétences et l'Administration Générale des Maisons de Justice).

L'objectif stratégique de ce Plan d'action est de mettre à l'emploi le plus grand nombre de détenus dès leur sortie de prison et, par ce biais, de tenter de diminuer la récidive.

Ce Plan s'inscrit dans un processus en trois temps comprenant une phase d'élaboration, une phase de mise en œuvre et une phase de suivi et d'évaluation.

Un Comité de pilotage sera créé pour superviser la mise en place du Plan d'action ainsi que ses avancées. Les actions, les moyens budgétaires, le

calendrier et les ressources nécessaires seront définies lors du premier Comité de pilotage.

*« Si l'enfermement est nécessaire, il faut qu'il soit mis à profit pour travailler à la réinsertion du détenu. Car un détenu qui sort de prison en ayant acquis des qualifications sera bien plus à même de se débrouiller et de sortir du milieu de la délinquance qu'un autre. Depuis la réactivation de la « Conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral », l'offre de formations dans les prisons ainsi que les budgets qui y ont été consacrés ont été fortement augmentés mais il faut encore aller plus loin afin de mettre à l'emploi le plus grand nombre de détenus dès leur sortie de prison et, par ce biais, de tenter de diminuer la récidive », souligne le **Ministre Madrane**.*

*« L'emploi constitue l'un des meilleurs garants de la réinsertion et donc un rempart contre la récidive mais la population carcérale est, d'après les études, très peu formée, très peu diplômée et maîtrisant peu la langue française. C'est pourquoi les formations à un métier en demande sur le marché du travail ou la préparation à une validation de compétences en centre de formation ou sur des outils productifs présents en prison sont essentielles. A cet égard, la prison de Marche-en-Famenne est pionnière en la matière en Wallonie. Le protocole de collaboration auquel je me suis associé avec mes collègues de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra d'encore mieux coordonner nos efforts pour une efficacité renforcée de nos actions. La bonne réinsertion du détenu par la formation est bénéfique pour le détenu lui-même mais aussi et surtout pour la sécurité de la société dans son ensemble» explique le **Ministre Jeholet**.*

*« En prison, il y a près de 30% de détenus analphabètes et 60% sans diplôme secondaire. Il faut leur ouvrir la possibilité de se former ! Via ce Plan d'action, nous permettons aux détenus qui maîtrisent déjà des qualifications techniques - ou les acquièrent en prison - d'accéder à la validation de ces compétences et de recevoir une certification professionnelle officielle. Cette collaboration avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles garantira également que la continuité des actions menées au bénéfice des détenus ne sera pas rompue s'ils sont transférés d'une prison bruxelloise vers une prison wallonne (ou inversement). De quoi les aider à se réinsérer sur le marché du travail lorsqu'ils sortent de prison », explique le **Ministre Gosuin**.*

**Contacts presse :**

Cabinet du Ministre Gosuin : Anna Mellone : +32 474.391.770

Cabinet du Ministre Jeholet : Nicolas Reynders : +32 473 27 14 79

Cabinet du Ministre Madrane : Aude Lavry : +32 485 168 772